



DEFINITION DE LA CYBERCRIMINALITE

publié le **04/02/2013**, vu **10425 fois**, Auteur : [Maître HADDAD Sabine](#)

La cybercriminalité est le fléau à combattre issu de l'expansion d'internet ,des réseaux sociaux et du e-commerce. Ce combat est d'autant plus difficile qu'elle vise tous les domaines d'infractions...

Branche pénale de l'informatique, la cybercriminalité ou quelles infractions peuvent être commises via les réseaux informatiques ou de communication (télécommunication, radiodiffusion, smartphones....).

Elle n'est pas forcément le fait d'un seul homme, mais fait jouer de plus en plus des bandes de réseaux réalisée sur le plan international , sa preuve reste difficile

Après 40000 nouveaux signalements en janvier, EDF a admis qu'elle avait fait les frais d'une attaque « phishing » depuis août 2012

Il s'agit d'une notion largement définie.

Il n'y a pas de définition universelle de la cybercriminalité n'a été admise ,si bien que chaque Etat l'a défini selon ses propres critères.

En France la notion est définie largement.

I- La cybercriminalité touche diverses atteintes aux personnes

- Diffamation,
- Injures
- Pornographie et pédopornographie, diffusion de photos

[PORNOGRAPHIE ET PEDOPORNOGRAPHIE EMANANT D'UN TIERS SUR LA TOILE ET SANCTIONS PENALES](#)

- Incitation à la haine raciale
- Atteintes à la vie privée
- Dénigrement
- Usurpation d'identité

Je renvoie le lecteur à l'analyse de ces notions dans mon article [ATTEINTES A LA PERSONNE SUR RESEAUX SOCIAUX : FONDEMENTS JURIDIQUES AUX POURSUITES...](#)

II- La cybercriminalité touche diverses atteintes aux biens

-Téléchargement illégal

- Hameçonnage ou phishing: technique consistant principalement à l'envoi massif d'emails afin de récupérer les informations confidentielles des internautes telles que les numéros de cartes bancaires....

- Intrusions ou piratages des données

- Différents types d'intrusions dans le système informatique par le biais de programmes malveillants

Le ver: pour se propager entre ordinateurs avec des séries de codes informatiques

Le virus: pour infecter d'autres programmes

Le cheval de Troie :pour avoir un contrôle à distance de l'ordinateur infecté,

Les bombes logiques: pour détruire de façon différée.

L'attaque en déni de service: pour empêcher d'utiliser un service par saturation d'exécution de programmes

Le spam: communication électronique, expédiée en masse à des fins publicitaires ou autres,

L'adware: pour afficher des bannières publicitaires,

Le spyware: pour installer un logiciel espion et imposer régulièrement des informations statistiques sur les habitudes de l'utilisateur

-l'entrave au fonctionnement d'un système automatisé de données est réprimé par l'article **323-2 du code pénal**:

« *Le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende* ».

- La contrefaçon (vol de propriété intellectuelle) La destruction de données,

le cybersquatting pourra être de la contrefaçon en présence d'un nom de domaine similaire ou identique à une marque.

[S'ACCAPARER UN NOM DE DOMAINE POUR DETOURNER UNE MARQUE SUR INTERNET, C'EST DU CYBERSQUATTING .](#)

-Toutes sortes d'escroqueries commises via les réseaux.

(ex aux enchères sur le net, fraude à la carte bleue , vente en ligne avec encaissement sans livraison de la marchandise...)

L'Article L 313-1 du Code Pénal définit l'escroquerie :

"le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manoeuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de

la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende".

Demeurant à votre entière disposition pour toutes précisions en cliquant sur <http://www.conseil-juridique.net/sabine-haddad/avocat-1372.htm>

Sabine HADDAD

Avocat au barreau de Paris